

Chambéry, le 6 septembre 2021

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Savoie

Affaire suivie par
**Service médico-social
en faveur des élèves**

Téléphone :
04.57.08.70.70

courriel :
Ce.ia73-sms@ac-
grenoble.fr

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

à
Madame Grumel
Inspectrice de l'éducation nationale adjointe

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs et
personnels enseignants du 1^{er} degré public et privé
Mesdames et messieurs les psychologues de
l'éducation nationale

Monsieur le directeur diocésain

Objet : protection de l'enfance – procédures 1^{er} degré

La déclinaison départementale de la loi du 5 mars 2007 a amené l'ensemble des acteurs concourant à la protection de l'enfance en Savoie à signer le 8 octobre 2008 un protocole de partenariat pour le traitement des informations préoccupantes et les signalements à l'autorité judiciaire. Ce protocole définit les rôles et missions de chacun et précise les modalités de procédure que nous devons mettre en œuvre.

L'éducation nationale joue un rôle déterminant : Au contact quotidien des élèves et de leurs parents, la vigilance des membres des équipes éducatives facilite une intervention précoce. Ils participent, dans le cadre de la mission éducative de l'école, à l'information et à la sensibilisation des élèves. Ils repèrent les situations d'enfants en danger et doivent les porter à la connaissance de l'autorité administrative ou judiciaire.

Afin de vous soutenir dans cette mission, vous trouverez ci-joint des **documents actualisés** (je vous recommande de détruire ceux des années antérieures pour éviter toute confusion) :

- **le guide 2021-22 : « Traitement des situations dans le cadre de la protection de l'enfance »**. Il contient **10 fiches outils** sur les indicateurs de danger, les entretiens avec les enfants et les parents, les procédures et les ressources mobilisables, les adresses utiles.
- **les imprimés** pour la transmission des **informations préoccupantes et des signalements**.

Deux conseillères techniques animatrices de bassin sont à votre disposition pour aider à l'évaluation de ces situations. Vous pouvez les solliciter par courriel en indiquant vos coordonnées et disponibilités pour qu'elles vous contactent :

Circonscriptions d'Aix-les-Bains et Chambéry 1 – 2 – 3 – 4 :

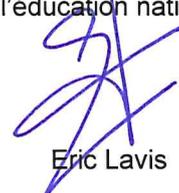
Madame Eveline STOPPIGLIA : eveline.stoppiiglia@ac-grenoble.fr

Circonscriptions d'Albertville – Montmélián – Moutiers – St Jean de Maurienne :

Madame Laurence PERUCCIO : laurence.peruccio@ac-grenoble.fr

En cas d'urgence ou pour la transmission des informations préoccupantes et des signalements, madame BLANC, conseillère technique de service social, est à votre disposition au service médico-social de la DSDEN :
04 57 08 70 70 - Courriel : ce.ia73-sms@ac-grenoble.fr

Pour la rectrice et par délégation
Le directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Savoie



Eric Lavis